

UNIVERSITE DE YAOUNDE II - SOA

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II - SOA

Faculté des Sciences
 Economiques et de gestion

Faculty of Economics and
 Management

EXAMENS DE FIN DE 2nd SEMESTRE 2010
EPREUVE DE : INTRODUCTION AU DROIT BANCAIRE
 Option MBF3 (20/07/10)

I-

1) Si au 31/12/08, la situation des deux banques¹ ci-dessous se présente ainsi qu'il suit, respectent-elles la norme de couverture des risques ? (8pts).

2) Si la norme n'est pas respectée, pourriez-vous leur conseiller de négocier des emprunts subordonnés afin de l'améliorer ? (*justifiez votre réponse*) (2pts) Sinon, quelle(s) solution(s) pourrai(en)t améliorer leur situation et, à votre avis, quelles sont les deux solutions les mieux indiquées dans leur cas ? (2pts) Si la négociation d'emprunts subordonnés est possible, quel est le montant des emprunts subordonnés qu'ils pourraient réglementairement négocier ? (1pt) Cette négociation d'emprunts peut-elle suffire à elle seule pour rendre leur couverture conforme à la réglementation (2pts)

Banque du Nord	
Capital.....	2500
Part non versée.....	200
Réserves.....	150
Provisions pour risques bancaires généraux.....	200
Report à nouveau débiteur.....	150
Dividendes à distribuer.....	200
Bénéfice intermédiaire net d'impôt prévisible (certifié par C.A.C.).....	250
Comptes d'actionnaires bloqués avec cession d'antériorité.....	400
ESDI (subordonnés en capital et pas en intérêts).....	1000
Emprunts participatifs.....	1800
Participations dans des sociétés de la place :	
X.....	150 ²
Z.....	300
Y.....	500
T.....	375
U.....	425
R.....	675
Engagements sur apparentés :	
Actionnaire KAPING (détient 12% du capital).....	300
Actionnaire BABA (détient 15% du capital).....	250
Somme des risques pondérés (compte non tenu de deux crédits dont le 1 ^{er} d'une valeur de 1800 accordé à un Etat de la zone respectant 2 critères de convergence et le 2 ^e d'une valeur de 1200 à un établissement de crédit de la zone situé en cote 2 dans le sysco.....	53 450
Banque du Sud	
Capital.....	2400
Part non versée.....	150
Réserves.....	150
Provisions pour risques bancaires généraux.....	200
Report à nouveau débiteur.....	150
Dividendes à distribuer.....	200
Provisions complémentaires à constituer.....	100
Bénéfice intermédiaire net d'impôt prévisible (certifié par C.A.C.).....	200
Comptes d'actionnaires bloqués avec cession d'antériorité.....	100

¹ Les deux banques existent depuis janvier 2003.

² X est un établissement spécialisé dans le crédit-bail

Emprunts Subordonnés de quatre ans de durée	1000
Emprunts participatifs	1800
Participations dans des sociétés de la place :	
X	125 ³
Z	400
Y	500
T	350
U	550
Engagements sur apparentés :	
Actionnaire BOLLO (détient 12% du capital)	200
Actionnaire BOUBA (détient 15% du capital)	225

Somme des risques pondérés (compte non tenu de trois crédits dont le 1^{er} d'une valeur de 1600 accordé à un Etat de la zone respectant 3 critères de convergence, le 2^e d'une valeur de 1000 à un établissement de crédit de la zone situé en cote 1 dans le sysco et le 3^e d'une valeur de 1200 accordé à M. LAMDA et assorti d'une hypothèque ferme de 3^e rang portant sur un immeuble vaillant 1000..... 48 800

3) Si le tableau des plus grands risques de la banque du Nord se présente ainsi qu'il suit, sa situation est-elle conforme à la norme de division des risques ? (2pts)

Bénéficiaires	Montants	Bénéf.	Montants	Bénéf.	Montants	Bénéf.	Montants
A	1400	B	1450	C	950	D	1200
E	1500	F	750	G	350	H	1110
H	950	I	1300	J	1200	K	1500
L	1050	M	650	N	620	O ⁴	900
P	1350	Q	1630	R	1600	S	1425

II - Après avoir indiqué deux limites du contrôle sur pièces (1pt), dites quelle innovation ce système a connu dans la zone CEMAC au cours de la décennie qui s'achève (1pt)

III - La SARL ALEXRA, qui a de nombreuses créances en souffrance, a conclu une convention avec la Société de recouvrement du Cameroun aux termes de laquelle elle confie le recouvrement desdites créances à la SRC. Dans le cadre de ce recouvrement, la SRC a engagé des négociations avec les différents débiteurs. Afin de déterminer un échéancier de remboursement raisonnable, elle a écrit à la TIMBANK qui tient le compte de l'un des débiteurs. Mais cette banque a refusé de lui communiquer le solde du compte de ce débiteur en invoquant le secret bancaire. Son refus est-il justifié ? (1,5pt)

IV - Après avoir rappelé quelle est la norme du coefficient de transformation, dites quel est l'intérêt de cette norme et quel est son principal inconvénient (1,5pt)

Annexe 1 : Quelques pondérations des contreparties bancaires en zone CEMAC

Taux de pondération	0%	20%	50%	75%	100%
Contreparties					
Crédits aux Etats de la CEMAC	Etats respectant les 4 critères de convergence	Etats respectant 3 critères de convergence dont celui de la non-accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs	Etats respectant 3 critères de convergence ou 2 dont celui de la non-accumulation des arriérés int. et ext.	Etats respectant 2 critères de convergence ou uniquement celui de la non-accumulation des arriérés int. et ext.	Etats ne respectant aucun critère de convergence ou seulement un critère hormis celui de la non-accumulation des arriérés int. et ext.
Créances de toute nature aux Etablissements de crédit agréés par la COBAC⁵	-	E.C. en situation financière solide (cote 1)	E.C. en bonne situation financière (cote 2)	E.C. en situation financière fragile (cote 3)	E.C. en situation financière fragile (cote 4)

³ X est une société de recouvrement de créances créée par des établissements de crédit.

⁴ C et O sont des filiales d'une même société - mère.

⁵ A l'exception des cautions et avals.